

Abonnement pour Lyon :

Un an	20	francs.
Six mois	10	id.
Trois mois	5	id.



Abonnement pour les départements :

Un an	38	francs.
Six mois	10	id.
Trois mois	9	50 c.

TRIBUN DU PEUPLE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DÉMOCRATIQUE.

PARAISANT TOUS LES JOURS.



Se distribue à Lyon, quai de l'Hôpital, 99, et Galerie du Grand-Théâtre, 4.

Lyon, 16 Mars.

Il y a des hommes dont l'effronterie est incroyable, et dont l'audace ne peut être surpassée que par la stupidité de leurs dupes; hier, remplis d'une légitime terreur, les vils suppôts de la tyrannie baissaient humblement la tête; mais enhardis par la clémence du peuple, trompé par son attitude calme, qui est celle de la force, et qu'ils prennent pour de la faiblesse, ils sortent maintenant de l'obscur réduit qui cachait leur honte, tout semble pour eux rétabli sur l'ancien pied; il ne s'agit plus que de reprendre ses positions,

Ces noms justement abhorrés ne daignent pas de se présenter à la candidature. On essaye l'opinion publique, on se borne pour le moment à faire circuler des listes, et bientôt les feuilles ennemies les mettront en lumière. C'est là que nous les attendons, que les âmes gangrenées le retiennent, nous leur préparons une guerre impitoyable.

Les plus basses manœuvres sont mises en usage pour corrompre les élections. Aux travailleurs, on montre la république comme une marâtre qui fait mourir de faim ses enfants. Sous le gouvernement anarchique leur dit-on, les travaux seront constamment paralysés.

Aux petits détaillants, on fait entrevoir des troubles continuels, qui ne permettront jamais au commerce de reprendre son assiette et au milieu desquels ils se trouveront ruinés.

Aux petits rentiers, on parle d'une banqueroute imminente qui engloutira d'un seul coup toutes leurs fortunes, on fait raisonner à leurs oreilles les mots de pillages, de spoliations; on dresse devant leurs yeux la guillotine.

Ces misérables moyens, employés par la perfidie pour égarer les âmes simples et timbrées, seront impuissants.

Les travailleurs ne tarderont pas à reconnaître que la révolution a été faite pour eux; que la trop longue exploitation dont il ont été les victimes touche enfin à son terme et qu'une réparation éclatante va leur être faite.

Les petits commerçants et les petits capitalistes sentiront aussi qu'en détruisant les monopoles, la république a voulu les favoriser.

Les uns et les autres, comprenant leurs véritables intérêts, enverront à la Constituante des hommes vraiment capables de les soutenir.

Mais cédant aux inspirations funestes de leurs ennemis communs si leurs choix tombaient sur des têtes perverses ils exposeraient encore la France aux horreurs de la guerre civile. Car que l'on ne s'y trompe pas, le peuple veut cette fois-ci des garanties réelles dans la constitution; il ne consent à attendre que dans l'espoir que ses vœux seront exaucés.

Si l'on trompe son espoir, s'il se voit encore joué par ses mandataires, il les renversera comme de vils séducteurs et il foulera aux pieds leur indigne ouvrage, alors il ne voudra plus rien entendre, il saisira de sa main vigoureuse le timon des affaires, il vous traitera en

vaincus; des désastres cruels vous accableront, vous les aurez voulus.

Conservateurs inconsidérés, suivez le cours de vos intrigues électorales, mais tremblez de réussir, ce serait votre coup de mort, songez que vous êtes incapables de vous sauver vous mêmes, ignorez-vous donc que depuis si longtemps que vous pesez sur le prolétaire vous avez attiré à vous si non une grande somme de haine, du moins une légitime défiance.

Si vous êtes seuls dans le sénat, vous n'exercerez aucun ascendant sur le peuple, qui ne verra en vous qu'une tourbe d'ennemis; pour vous donner la puissance morale qui vous est si nécessaire, il faut que l'homme du peuple, aujourd'hui soit aussi capable que vous de représenter la nation, vienne s'asseoir à vos côtés et travaille en commun avec vous au grand œuvre de la constitution, c'est le seul moyen d'inspirer de la confiance.

Au nom du salut de tous, au nom de votre propre salut, abandonnez vos prétentions exclusives à la candidature; il en est temps encore, que le passé vous serve de leçon.

SOCIÉTÉ DÉMOCRATIQUE CENTRALE.

Séance du 10 Mars (1).

La Commission nommée hier auprès du citoyen Arago, afin de lui annoncer l'installation de la Société, dans une des salles inoccupées du Séminaire, est appelée à rendre compte de sa mission.

Le citoyen Chateau répond que n'ayant pu pénétrer jusqu'au citoyen Arago, ils lui ont adressé une demande par écrit.

Le représentant Arago a répondu au citoyen Gros qu'il ne savait pas au juste si le bâtiment appartenait à la commune, au diocèse, ou au département, mais qu'il n'emploierait aucun moyen pour empêcher les assemblées de la Société.

Il a même écrit au citoyen Charavay, que le Club et le Séminaire étaient bien deux choses incompatibles, mais qu'on pouvait toujours s'y assembler jusqu'à nouvel ordre.

Le Président demande aux commissaires, nommés hier pour installer des Clubs dans tous les quartiers, comment ils ont rempli leur mission.

Plusieurs répondent que les salles des écoles seraient mises à la disposition des clubs si les directeurs en recevaient l'ordre de la mairie.

Le citoyen Thomas invite les membres qui font partie de la commune à appuyer cette demande.

Le Président engage l'assemblée à s'occuper des élections. Il annonce que la discussion est ouverte à ce sujet.

Le citoyen Guillermain apprend à la Société qu'une réunion des représentants des diverses écoles socialistes a eu lieu dans le but de rédiger un programme pour les élections. Il demande s'ils doivent continuer. le Club approuve à l'unanimité.

(1) Cette séance avait été oubliée.

Une légère discussion s'étant élevée en nature de ce programme, un citoyen prétend qu'il doit être comme une profession de foi, et en même temps l'énoncé des réformes à apporter à l'état actuel.

Le citoyen Charavay (Gabriel), demande que le citoyen Benoît (Joseph), qui a fait un projet à cet égard en donne lecture.

Le citoyen Benoît le lit aux acclamations. Plusieurs en demandent l'impression.

Le Président demande ensuite à l'assemblée si elle a de nouveaux candidats à présenter pour la représentation nationale.

Sont préposés les citoyens: Edant, Grinand, Kersausie, Eugène Sue, Hubert, Blanqui (Auguste), Vallier, François, professeur, Savinien Lapointe, Jean Journet, Doure, Servé, Gros (Pierre), Laforest, Dubourg, Mazoyer.

Le citoyen Thomas fait lecture de la lettre adressée à Raspail, pour se mettre en rapport avec les sociétés démocratiques de Paris, et lui demander la marche à suivre pour les élections, la rédaction en est adoptée.

Puis, après une décision prise pour l'administration du Journal, la séance est levée à 10 heures.

Séance du 13 mars.

La séance est ouverte à 7 heures.

Le président annonce à l'assemblée que Lyon est dans ce moment infesté de Jésuites, par suite de leur exclusion des Etats Sardes. Il demande que les clubs fassent leurs efforts auprès du gouvernement pour empêcher les manœuvres auxquelles ils se livrent déjà. — Vifs applaudissements.

Le citoyen Barmont dit que dans plusieurs communes on s'occupe activement de cette question, et notamment à la Croix-Rousse où le comité a dissous trois congrégations non autorisées.

L'assemblée demande unanimement la dissolution de toutes les congrégations autorisées ou non.

Un membre veut seulement l'exécution énergique de l'arrêté qui les dissout, attendu, dit-il, qu'ils ne doivent plus exister comme corps, et qu'on ne peut les expulser comme citoyen.

L'assemblée adopte à l'unanimité, que deux membres de la société, faisant partie de la commune, soient chargés de demander à la commission l'exécution immédiate du décret contre les congrégations non autorisées.

Des nouvelles de Villefranche, de Thisy et de Tarare, font connaître les bons sentiments qui animent les citoyens de ces localités, à l'égard de la société démocratique et de l'envie qu'ils ont de se mettre en rapport avec elle. — Le bureau est chargé de correspondre avec des citoyens connus de quelques membres, pour leur civisme, habitant les cantons de Condrieux, Saint-Symphorien, Mornant, Saint-Martin-le-Haut, Messimy et Saint-Genis-Laval.

Le citoyen Ferd. François, apprend ensuite à l'assemblée que les membres du club phalanstérien ont rédigé

un programme qu'il communique; ce programme est renvoyé à la commission d'examen.

Le citoyen François dit encore qu'ils désirerait qu'une députation du club central fut chargée de se mettre en rapport avec eux; le président fait observer que c'est à eux à en envoyer une d'abord; — adopté.

L'assemblée adopte ensuite la proposition d'imprimer les modifications du règlement.

Arrive une députation du quartier de l'Hôtel-Dieu, annonçant que le local de la rue de l'Hôpital étant trop petit, le club s'est transporté rue Paradis, 4, salle de l'école des frères.

Le citoyen Grangy annonce que le club de Vaise s'est constitué la veille, dans la salle du citoyen Auge, ancienne route du Bourbonnais, et qu'un grand nombre de citoyens animés des meilleurs sentiments y sont accourus.

La séance est levée à 9 heures et demie.

Séance du 14 mars.

La séance est ouverte à 7 heures.

Un citoyen ouvre cette séance par un discours relatif aux élections, dans lequel il invite les électeurs à faire abstraction de toute idée de localité et de personnalité.

Le citoyen Benoit lit une protestation adressée au gouvernement provisoire, contre la vente des biens nationaux; l'assemblée donne de nombreuses marques de satisfaction.

Le citoyen Thomas demande que les membres, faisant partie de la commune, s'engagent à demander au comité le droit, pour la société, d'occuper le soir l'Eglise du Collège, attendu que le local du séminaire devient insuffisant pour contenir tous les citoyens désireux d'assister aux séances; — adopté à l'unanimité.

Le citoyen Guyon, au nom d'une commission nommée par le club de la Croix-Rousse, fait une communication relative aux listes des candidats. Il propose de former des commissions dans tous les clubs qui dresseraient une liste et la porteraient au comité de Lyon; — adopté.

Communication, par le président, d'une lettre, accompagnée d'une circulaire à tous les clubs, envoyée par le club de l'Egalité, séant au Petit-Collège.

Le président propose un projet de réponse accueilli par un tonnerre d'applaudissements.

Le citoyen Bredin fait lecture d'un discours qui impressionne profondément l'assemblée.

On en vote la publication à l'unanimité.

Le citoyen Classis demande, qu'au lieu de vendre les biens de l'Etat, le gouvernement provisoire fit un emprunt forcé de 20 pour 100 sur les fortunes dépassant 50,000 francs.

Un citoyen fait la proposition d'envoyer une pétition au gouvernement provisoire, pour lui demander la suppression des émoluments du clergé.

Le citoyen Maurin apprend à l'assemblée que le club de la rue Grôlée invite les membres qui font partie de la commune à insister auprès du Comité pour qu'un poste soit établi à l'entrée de tous les clubs.

Une commission, composée des citoyens GRANGY, BATTIER, LACROIX, JAMET et PIQUET, est nommée pour la formation des listes de candidats.

La séance est levée à 9 heures.

CORRESPONDANCE

DE LA SOCIÉTÉ DÉMOCRATIQUE.

La Société a reçu hier 14, du Club de l'Egalité, fondé au Petit-Collège sous la présidence du citoyen Pezzani, une lettre demandant l'affiliation et dont voici quelques extraits :

« Le nom que nous avons donné à notre Club nous a paru renfermer le problème de l'époque. Constituer l'égalité dans le corps social, telle est la grande et noble tâche qui nous est confiée. Le seul ennemi que nous avons à combattre, c'est l'aristocratie. »

« Oui, quoique les titres de noblesse soient abolis, quoique l'égalité des citoyens ait été solennellement pro-

clamée, tout n'est pas accompli. Les anciens conservateurs, pour être vaincus, relèvent encore la tête; ils s'entendent, ils se concertent, ils désignent leurs candidats, et le péril est d'autant plus grand qu'ils se garderont bien de choisir des hommes usés et impopulaires parmi les satisfaits du dernier règne. Ils porteront leurs voix sur des citoyens nouveaux, qui, affichant aussi un faux patriotisme, pourraient en imposer aux démocrates eux-mêmes. »

« Vigilance et union, notre salut est à ce prix. Que le peuple ne se laisse pas enlever les traits d'une révolution faite par lui et pour lui. »

Le président de la Société centrale a présenté un projet de réponse qui a eu l'assentiment général et dont nous donnons aussi quelques passages :

« Votre lettre, qui a été lue à la société, montre combien vous attachez d'importance aux élections qui vont se faire. Comme nous, vous désirez que la démocratie tout entière s'unisse pour envoyer à la constituante des représentants dignes des grandes réformes que le pays est en droit d'attendre. »

« L'union! personne plus que nous ne la désire; personne plus que nous n'en conçoit la nécessité. »

ADDITION AU RÈGLEMENT DE LA SOCIÉTÉ DÉMOCRATIQUE.

Chaque club devra composer son bureau aussi d'un président, vice-président, caissier et d'un ou plusieurs secrétaires.

Les présidents de chaque club devront, pour se mettre en rapport avec le club central, déposer leurs signature sur un registre destiné à cet usage, après quoi ils recevront l'autorisation de signer les cartes d'admission de leur club respectif.

Il sera envoyé au club central, tous les jours d'assemblée, une délégation de chaque club, composée de dix membres au moins et d'un secrétaire. Ces délégations apporteront le procès-verbal de la séance de la veille de leur club respectif, et feront tenir note par leurs secrétaires de la séance de la société centrale où ils assisteront.

Les versements et cotisations se feront dans le club du quartier où l'on se sera fait inscrire.

Chaque caissier devra faire un compte-rendu chaque semaine au bureau central de ses recettes et dépenses.

Il sera nommé un caissier général, chargé de recevoir et de payer toutes les dépenses qui ont rapport aux clubs en général, et de présenter chaque mois un compte-rendu de toutes les opérations.

Tous les clubs devront être solidaires pour les dépenses et recettes.

Aux citoyens Louis Blanc et Albert, président et vice-président de la Commission de l'organisation du travail, à Paris,

Les Membres de la Commission pour l'organisation du travail, à Lyon.

CITOYENS,

Appelé par le représentant du gouvernement provisoire à nous occuper de l'organisation du travail, nous venons vous demander d'établir, entre les deux Commissions de Lyon et de Paris, de fraternels et fréquents rapports; pour que vous puissiez nous aider de vos lumières et nous faire profiter de votre expérience; il faut que vous connaissiez le milieu industriel dans lequel nous sommes placés.

Lyon, en raison même de la nature de sa fabrique, est une ville d'exception. Les causes des crises commerciales y sont plus compliquées et les résultats du chômage plus désastreux que partout ailleurs. Tant que Lyon s'agite et s'ouffre, la République ne peut être pacifiée; cette considération doit régler notre conduite.

Inviter l'autorité exécutive à créer de nouveaux travaux publics et à presser ceux qui étaient en voie d'exécution; engager les divers corps de métiers, maîtres et

ouvriers, à nous présenter leurs vœux et leurs griefs; les entendre et les concilier; appliquer les principes d'association toutes les fois qu'on le pourra, sans froissements trop grands; réunir tous les documents qui pourront aider les futures résolutions de l'assemblée nationale, tel est le but que nous nous proposons.

Nous sommes profondément convaincus de la nécessité de mettre en pratique les principes de *Fraternité*, de *Liberté* et de *Egalité*, d'unir et de rendre solidaires tous les intérêts, c'est d'abord du principe de l'*Egalité* que nous aborderons les questions si complexes qui se rattachent à tous les projets de l'organisation du travail.

Nos efforts auront pour but de faire partager nos convictions. Les citoyens, une fois bien persuadés que cette organisation de la société est dans l'ordre des choses, que c'est Dieu qui le veut, n'apporteront aucun obstacle à sa réalisation calme et régulière; et les esprits impatientes trouveront quelques raisons de ne pas troubler des travaux sérieux, par une agitation inopportune, dans la certitude que personne ne leur disputera plus l'avenir.

Nous sommes heureux, Citoyens, de vous annoncer que depuis nos premiers travaux, la plupart des vœux émis dans notre sein, ont été réalisés par les décrets du gouvernement provisoire.

Notre Commission se réunit tous les jours, elle se compose de quarante membres de professions assez diverses pour apprécier tous les intérêts du département du Rhône.

Aussitôt qu'une réponse de votre part nous sera parvenue, nous nous empresserons de vous adresser les procès-verbaux de nos séances.

Citoyens, nos salutations fraternelles.
Suivent les signatures.



ENCORE UN NOBLE EXEMPLE.

Les membres de la Commission de Lyon pour l'organisation du travail, s'empressent de faire connaître au public, par la voie des journaux, la décision patriotique que viennent de prendre les citoyens cordonniers: mûs par une admirable pensée de dévouement à la cause publique, ils sont venus déclarer au comité que, pour ne pas augmenter les embarras du moment, ils remettaient toute discussion de temps ou de salaire, après la convocation de l'Assemblée nationale. Puisse un si noble exemple être compris et apprécié comme il le mérite par les autres corps d'état.

Nos lecteurs apprendront avec satisfaction que le citoyen Raspail a repris l'*Ami du Peuple*. Cette feuille paraîtra deux fois par semaine, toujours au prix de cinq centimes. Le troisième n° est arrivé hier à Lyon; on peut se le procurer dans les Bureaux du *Tribun du Peuple*.

LE VIATIQUE.

Les congréganistes connus sous le nom de François de Xavier sont toujours fidèles à leurs maîtres, et jamais ils n'oublient la consigne. Ces jours derniers, comme le Viatique passait devant le poste du haut de la rue Masson, près des Pierres-Plantées, tout le poste jusqu'au factionnaire se mit à genou au milieu de la rue; mais le Viatique, étant sans doute pressé, ne tint pas compte de leur prostration, ce ne fut qu'à son retour qu'il daigna leur jeter un regard de compassion en se retournant un peu.

Ces bons François Xavier sont heureux de ne pas être à la Croix-Rousse; car, la commission communale vient de décider que le viatique aurait beau se promener par ce faubourg, aucun fusiller ne l'accompagnerait.

Le Gérant, G. CHARAVAY.